

QUELQUES ELEMENTS DE LEXICOLOGIE (2)

Les relations de sens dans le lexique

Source : Grammaire méthodique du français, Riegel, Pellat, Rioul

La lexicologie s'articule autour de deux axes d'étude fondamentaux : d'une part la morphologie qui est l'étude de la constitution des mots à partir d'unités qui les composent comme lexèmes ; d'autre part la sémantique qui définit et classe les mots en vertu de leur sens. On nomme une unité de sens un « sème ».

C'est cette deuxième approche que nous allons examiner, à partir de trois bases :

- La délimitation du sens du mot : définition des mots, monosémie, polysémie.
- Relations sémantiques entretenues par les mots entre eux : synonymie, homonymie, hyponymie, antonymie, etc.
- Analyse de tous les éléments de sens présents dans un mot et qui permettent d'établir des points communs et des oppositions sémantiques avec les autres.
 - Exemple : car // autobus = véhicule collectif de grande dimension sont les sèmes en commun ; mais sème en opposition : car= véhicule rural, autobus= véhicule urbain

1. Monosémie, polysémie et homonymie

La plupart du temps, les mots sont **polysémiques**, c'est-à-dire qu'ils cumulent plusieurs significations selon le contexte : le même signifiant à donc plusieurs signifiés.

Les mots **monosémiques**, ceux qui n'ont qu'un seul sens, stable (il n'évolue pas ni dans le temps ni dans l'espace) relèvent souvent du vocabulaire technique, scientifique ou professionnel.

- Exemples : *alcaloïde, mammifère, oursin, épice*...

Enfin, entre **homonymie** et **polysémie** il peut exister débat. En effet, l'homonymie concerne des mots qui ont des traits similaires. On distingue entre **homophones** (mots qui ont le même rendu sonore, par exemple *fois* et *foie*) et **homographes** (mots qui présente la même composition graphique par exemple *fil*s (le garçon du père) et *fil*s (un fil au pluriel)).

Dans les cas précédents pas de débats, les mots homophones sont clairement distincts les uns des autres et ne relèvent pas de la même étymologie.

En revanche avec un mot comme *grève*, on peut se demander si l'on a homonymie de deux mots différents, ou polysémie du même... *Grève* désigne un bord de mer, une plage, mais aussi un arrêt collectif de travail. Mais comme il n'y a aucun sème commun entre les deux significations, on considère qu'ils sont deux mots homonymes, et non un seul qui serait polysémique. Mais la limite est mince...

En d'autres termes, un mot est polysémique si :

- Les différentes significations qu'il développe ont des sèmes en commun.
 - o Exemple : le mot *opération*

Il a au moins trois significations : une opération de calcul, une opération militaire, une opération chirurgicale. Bien que l'on comprenne clairement la différence de sens de ces trois emplois, il existe malgré tout un sème en commun qui est « ensemble d'actes coordonnés en vue de produire un résultat ».

- Il est possible de faire dériver deux sens l'un de l'autre :
 - o Exemple : le mot *cuisine*

Le premier sens est « art culinaire » ; il a dérivé vers « lieu où l'on cuisine », puis vers « aliments préparés selon l'art culinaire », puis enfin vers un sens figuré « cuisine électorale » (qui désigne les manœuvres suspectes de politiciens). Mais les quatre sens subsistent et sont employés, les dérivations n'ont pas effacé leur sens d'origine.

2. La synonymie

La **synonymie** est le phénomène inverse de l'**homonymie** : il met en relation deux mots de forme différente (et donc pas homonymes), mais avec des sens équivalents. En d'autres termes, deux signifiants différents de même signifié.

Cela voudrait donc dire que deux synonymes sont substituables l'un à l'autre, que l'un ou l'autre peuvent être indifféremment employés dans la même phrase. Nous savons bien qu'il en est autrement dans l'usage, et que si l'on choisit un mot et pas son synonyme, c'est qu'il nous paraît plus exact. Ainsi la **synonymie totale** n'existe pas réellement dans la langue !

Il existera toujours une distinction sémantique perceptible.

- *Peur, crainte, appréhension* et *inquiétudes* peuvent être considérés comme synonymes. Mais on parlera de synonymie partielle : la *peur* et la *crainte* ne sont pas exactement de même nature, en ce que la *peur* s'éprouve devant l'objet effrayant, tandis que la *crainte* est une peur anticipatrice...

Pour revenir sur la question de la synonymie totale impossible, un exemple éloquent :

- Plusieurs synonymes apparemment « parfaits » (ils désignent tous **exactement** le même signifié) : *voiture, automobile, bagnole, tire*. En revanche, il est impossible de les employer dans le même contexte, étant donné leur niveau de langue différent..., du soutenu à l'argotique ! Même problème avec cette liste de synonymes : *mourir, décéder, clamecer, trépasser, crever*.

3. L'hyponymie

L'hyponymie désigne la relation hiérarchique qui existe entre différents mots. Le mot qui surplombe la relation hiérarchique est **l'hyperonyme**, tandis que le subordonné est **l'hyponyme**.

- Exemple : *fleur* est **l'hyperonyme** de *rose*, qui est son **hyponyme**. *Violette* est un **co-hyponyme** de *rose*, car il partage avec lui le même hyperonyme.

L'hyperonyme est donc un mot à caractère général, tandis que les hyponymes sont plutôt des cas particuliers de leur hyperonyme.

4. L'antonymie

On désigne par ce terme les mots de sens contraire ; plus proprement, **l'antonymie** désigne l'incompatibilité sémantique de mots qui sont malgré tout sur le même plan.

- Antonymes contradictoire et complémentaires : ce sont les antonymies qui établissent des couples oppositionnels : *hommes / femme ; noir / blanc*.

- Antonymes gradables ou contraires : les termes s'opposent bien, mais sont gradables : chaud / froid. Mais il y a des degrés d'intensité : *brûlant, frais, tiède*, etc.
- Antonymes converses : ils concernent la même relation, mais dans des postures différents et opposées : *patron / client / employé ; professeur / élève ; prêter / emprunter ; acheter / vendre*.

Conclusion partielle : les relations sémantiques qui existent entre les mots sont complexes et portent à débat quand il s'agit de les classer. Les opérations de substitution et de mise en paraphrase permettent de mettre à jour les relations de sens qui existent.